

COVID-19 : PAS DE MATÉRIEL DE PROTECTION POUR LES KINÉSITHÉRAPEUTES EN CAS DE DEUXIÈME VAGUE

LE CABINET DE BACKER N'INCLUS PAS LES KINÉSITHÉRAPEUTES DANS LA LISTE DE DISTRIBUTION DE LA RÉSERVE STRATÉGIQUE POUR LES SOIGNANTS DE PREMIÈRE LIGNE.

ZAVENTEM, le 25 juin 2020 – C'est avec indignation que les kinésithérapeutes de première ligne apprennent que le gouvernement fédéral ne les a pas inclus dans la liste des professions de santé qui recevront une réserve stratégique de matériel de protection en cas de deuxième vague d'infection au coronavirus.

Chaque médecin généraliste/spécialiste, dentiste, infirmière à domicile ou sage-femme recevra 400 gants, 50 tabliers, 1 paire de lunettes et 1 000 masques chirurgicaux en cas de deuxième vague d'infection au coronavirus. Les kinésithérapeutes de première ligne, par contre, devront à nouveau se débrouiller seuls et trouver du matériel de protection sans le soutien du gouvernement.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi la kinésithérapie était exclue, le SPF Santé publique a répondu que des choix avaient dû être faits. AXXON, la seule organisation professionnelle représentative des kinésithérapeutes en Belgique, déplore cette méthode et espère que le gouvernement changera d'avis. De nouvelles consultations ont été promises il y a 15 jours, mais sont pour l'instant restées sans suite.

AXXON déplore également le fait que le supplément corona prévu pour compenser les coûts du matériel de protection ne s'élève qu'à 2,50 €, alors que d'autres professions de santé peuvent facturer un supplément de 20 € par prestation. De plus, un certain nombre de restrictions s'appliquent à ce supplément. Il ne concerne par exemple que les 50 premières prestations par semaine, avec une limite de 200 prestations par mois qui pourraient n'être facturées qu'en juillet et en août. En ce qui concerne les mois de mai et juin, l'INAMI envisage l'octroi d'un forfait, mais cela doit encore être confirmé.

Selon une estimation des moyens non utilisés en 2020 (209,597 millions €) basée sur les dépenses 2019 du secteur de la kinésithérapie, il est possible d'utiliser 5,18 € par séance pour le supplément corona. Afin d'assurer une marge de sécurité, AXXON avait proposé à l'INAMI le montant de 3,18 €.

Étant donné que les kinésithérapeutes travaillent sur le terrain et qu'ils ne peuvent donc pas respecter la distanciation physique, des mesures de protection supplémentaires sont nécessaires, ce qui requiert plus de temps pour chaque séance de soins. Ajoutons à cela le fait qu'ils doivent acheter leur matériel de protection - masques buccaux, tabliers et gels désinfectants - eux-mêmes et on arrive à la conclusion que ce supplément corona de 500 € est plus qu'insuffisant. Enfin, aucune information concernant une compensation financière supplémentaire pour la période allant de début mai à fin juin 2020 n'a pour l'instant été annoncée : AXXON appelle donc le gouvernement à communiquer clairement à ce sujet au plus vite.

Au nom d'AXXON Physical Therapy in Belgium,

Peter Bruynooghe – Président AXXON, Physical Therapy in Belgium

Bernard Laplanche – Président AXXON, Qualité en Kinésithérapie

Dirk Verleyen – Président AXXON, Kwaliteit in Kinesitherapie